



## Bulletin de salaire mensuel

Par **Johannalb69**, le **08/02/2025** à **00:31**

Madame, Monsieur,

Je souhaiterais savoir si il est normal que mon employeur ne me remette pas mon bulletin de salaire si je ne lui fourni pas mon permis de conduire chaque mois...?

J'ai regardé les articles de loi et je n'arrive pas à trouver quelque chose sur cela... Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît, car je suis dans un groupe de transport "Primever", depuis peu, environ deux ans que notre société a été racheté.

Dans mon ancienne entreprise, nous n'avions pas ce problème.

Merci beaucoup de votre réponse.

Cordialement,

M. Johannalb

Par **Chaber**, le **08/02/2025** à **07:46**

Bonjour

L'employeur peut régulièrement demander au salarié de justifier **qu'il détient toujours son permis** de conduite si son activité professionnelle nécessite la conduite d'un véhicule.

Le permis doit correspondre à la [catégorie du véhicule](#) utilisé.

Une clause du contrat de travail et/ou le [règlement intérieur](#) peuvent prévoir les informations suivantes :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31235>

Par **janus2fr**, le **08/02/2025** à **08:16**

Bonjour,

En revanche, l'employeur ne peut pas conditionner la remise de la feuille de paie qui est de droit.